



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

La Directrice

Dossier suivi par : Frédéric LAVALETTE

Tél. : 02.41.87.33.36

Mail : f.lavalette@inao.gouv.fr

N/Réf : ICPE/FL/Avis 25-01-19

V/Réf : AEU_44_2018_62

Objet : IC - déchetterie

Commune de ST HILAIRE-DE-CHALEONS

La Directrice de l'INAO

à

Direction Régionale de l'Environnement,
De l'Aménagement et du Logement

Des Pays de la Loire

Unité Départementale de la Loire-Atlantique

Angers, le 25 janvier 2019

Par courriel en date du 20 décembre 2018, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, un dossier de demande d'autorisation environnementale déposé par la Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz relatif au projet de construction d'une déchetterie sur la commune de St Hilaire-de-Chaléons.

La commune de St Hilaire-de-Chaléons est incluse dans l'aire délimitée de l'Appellation d'Origine Protégée (AOP) "Gros Plant du Pays Nantais". Elle fait également partie de l'aire géographique des Indications Géographiques Protégées (IGP) "Val de Loire", "Bœuf de Vendée", "Jambon de Vendée", "Pâté de campagne Breton", "Porc de Vendée", "Volailles d'Ancenis", "Volailles de Challans", "Volailles de Vendée", "Farine de Blé Noir de Bretagne", "Mâche Nantaise", "Brioche Vendéenne", "Gâche Vendéenne" et de l'IG "Whisky de Bretagne".

Après étude de ce dossier, je vous informe que l'INAO n'a pas de remarque à formuler sur ce projet.

Pour la directrice de l'INAO,

Et par délégation,

Pascal CELLIER

Copie DDT 44

INAO - Délégation Territoriale Val de Loire

SITE D'ANGERS

16 rue du Clon

49000 ANGERS

TEL 02 41 87 33 36

www.inao.gouv.fr